

FORUM: Organisation Mondiale de la Santé
QUESTION: Gérer les déchets liés aux activités de santé
SOU MIS PAR: Corée du Sud

La déléguée de Corée du Sud,

Réaffirmant que l'Organisation Mondiale de la Santé est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de renforcer et protéger la santé publique, rassemblant ainsi les nations, les partenaires et les communautés,

constatant que d'après les recherches scientifiques de science directe en février 2021, nous mangeons, buvons, ingérons et absorbons de 0,1 à 5g de microplastiques par semaine,

déplorant que ces microplastiques sont nocifs pour la santé: inflammation du système digestif, développement des bactéries pathogènes....,

ayant à l'esprit que les microplastiques sont véhiculés par l'eau et par l'air: une étude belge en 2017 a démontré qu'un amateur de fruits de mer pouvait ingérer jusqu'à 11 000 particules de plastiques par an rien qu'en mangeant des moules, de plus une étude à l'université de Plymouth au Royaume-Uni a démontré que la dose de particules ingérée venant de l'air est plus élevée que celle provenant des aliments en eux-mêmes,

sachant que les déchets médicaux et pharmaceutiques sont essentiellement en matières plastiques,

notant que les déchets médicaux et pharmaceutiques n'ont pas tous la même origine et donc ne provoquent pas tous le même risque: environ 85% des déchets liés aux soins de santé sont comparables aux ordures ménagères et ne sont pas dangereux, 15% seulement d'entre eux représentent un réel danger, pourtant ils sont tous traités de la même manière, soit incinérés,

remerciant le Brésil d'avoir travaillé en collaboration avec l'OMS pour réduire ses déchets liés aux activités de santé au sein du pays,

se félicitant de la publication de documents d'orientation de l'OMS sur les déchets liés aux soins de santé à destination des établissements de santé, des décideurs et des professionnels de la santé publique,

étant conscient que malgré une réglementation mise en place par l'OMS pour réduire la contamination en gérant de manière correcte les déchets médicaux ainsi que en connaissance de sanctions applicables, celle-ci n'est pas correctement respectée,

1. se déclare convaincu qu'il est nécessaire de réduire la production et la taille des emballages des produits médicaux et pharmaceutiques en raison du risque trop élevé de contamination qu'ils représentent mais également du gaspillage et de la perte économique entraînée;

2. a) *recommande* aux laboratoires de produire des emballages et des contenants adaptés à chaque utilisation, en collaboration avec les utilisateurs tels que les hôpitaux et autres centres de santé,
b) *s'assure* d'une bonne communication et entente entre les hôpitaux et autres centres de santé et laboratoires;

3. *exige* aux laboratoires d'adapter la quantité de produits fournis aux besoins des patients afin d'éviter tout gaspillage des produits restants non utilisés afin de réduire la quantité de déchets jetés;

4. a) *propose* l'apposition d'un logo spécifique aux déchets de santé assimilables aux déchets ménagers afin de faciliter le tri et le recyclage et ainsi permettre d'envoyer directement à l'incinération les déchets les plus dangereux sans les mélanger à ceux qui ne sont pas contaminables:

b) *recommande* que sur le long terme, tous les produits aient ce logo indiquant leur dangerosité afin de faciliter le tri mais également d'informer les patients des déchets produits par ce qu'ils ingèrent;

5. *engage* chaque Etat à mettre en place des actions de sensibilisation auprès des professionnels de la santé pour une meilleure prise en compte des recommandations;

6. a) *s'assure* de la mise en place de procédures de tri et de recyclage efficaces avec l'intervention occasionnelle d'inspecteurs chargés de vérifier le bon respect des règles dictées;

b) *ordonne* aux États de tous envoyer des professionnels de santé pour vérifier la bonne application de la convention mise en place

7. a) *s'engage* à créer une réglementation commune à tous les Etats et alerme tous les laboratoires, centres médicaux et hôpitaux à respecter ces règles en raison de sanctions économiques graves proportionnelles à l'ampleur de leurs actes:

b) *proclame* que les États ne seront plus indépendants sur le sujet avec la possibilité d'établir leurs propres règles en devant respecter seulement une maigre réglementation de l'organisation onusienne, ils seront désormais tous soumis à la même convention;

8. *décide* de rester activement saisi de la question.